



CANADA

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OTTAWA - CANADA

### N<sup>o</sup> 67/24 LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE ET LA CORPORATION MULTINATIONALE

Extraits d'une allocution prononcée par le ministre du Commerce, M. R.H. Winters, à la 42<sup>e</sup> Conférence canadienne des achats, tenue à Montréal le 10 juillet 1967.

Tout importantes qu'aient été ou que seront les négociations sur la réduction des droits douaniers et la libéralisation du commerce, il y a une autre réalité de la vie économique qui, à mon sens, sera même de plus en plus importante sur le plan international au cours des années à venir: il s'agit de l'essor des compagnies multinationales, établies dans plus d'un pays. Ces entreprises géantes, dont les intérêts atteignent les quatre coins du monde, auront une grande influence, à mon avis, sur l'expansion du commerce mondial et l'expansion de la production au cours du dernier tiers du 20<sup>e</sup> siècle. Étant en mesure de rationaliser la production dans bien des pays, ces sociétés supranationales offrent des possibilités sans égales pour le progrès toujours plus rapide du genre humain sur le plan économique.

Dans notre monde moderne, où les dimensions spatio-temporelles et géographiques se contractent sans cesse, le point de vue étroitement nationaliste est démodé. Grâce aux avions à réaction, on peut transporter des hommes et des marchandises sur des distances qu'on mettait autrefois plusieurs mois ou plusieurs années à franchir. Les événements qui se déroulent de l'autre côté du monde pénètrent dans nos foyers et s'imposent à notre connaissance par les moyens modernes d'information.

Les sociétés multinationales existent depuis longtemps, mais elles n'ont jamais occupé une place si prestigieuse dans les affaires économiques de tant de pays. La liste des sociétés qui produisent des biens et des services dans une douzaine de pays ou plus est de nos jours très longue. Quelque 200 sociétés américaines ont un champ d'action de cette envergure ainsi qu'environ 30 firmes européennes et quelques entreprises canadiennes. Il n'y a guère de pays qui ne compte à l'intérieur de ses frontières une filiale d'une grande entreprise multinationale.

Le Canada compte à lui seul plusieurs milliers de filiales de sociétés étrangères. Mais avant de jeter un regard sur ces filiales, examinons brièvement les avantages de l'entreprise multinationale sur le plan mondial et ses facteurs de puissance.

Bref, ces géants internationaux peuvent simplifier et expédier les échanges de capitaux et de main-d'oeuvre, de machines et d'hommes, d'idées et d'innovations. Les recherches effectuées dans un pays peuvent être communiquées sans tarder à plusieurs autres. Les techniques et les prouesses administratives acquises dans un pays peuvent être utilisées et réparties entre d'autres états.

Une partie de la force des sociétés multinationales peut être égalée par des consortiums de plus petites compagnies -- surtout dans le domaine de l'exportation. A mon avis, on peut faire un plus grand usage de cette technique et nous sommes présentement à étudier les domaines dans lesquels de nouvelles mesures gouvernementales pourraient faciliter ce moyen de développer la vigueur collective d'un certain nombre de plus petites compagnies se concertant pour atteindre des buts précis.

Les sociétés multinationales bien gérées, assumant leurs responsabilités de bonne citoyenneté, laissent entrevoir de belles promesses d'avenir. Mais elles entraînent cependant de nombreux problèmes. Ces gigantesques entreprises, et les gouvernements des pays dans lesquels elles opèrent, doivent s'adapter aux nouveaux concepts et aux nouvelles techniques imposés par ce produit de notre monde en évolution. Il faut apporter une solution aux problèmes subtils et complexes du degré de décentralisation essentiel à une exploitation entreprise à l'échelle mondiale.

Les gouvernements nationaux auront à reviser une grande partie de leur philosophie traditionnelle. Que représentent, par exemple, les flux de capitaux entre les pays dans cette ère de la société multinationale? Comme un économiste le faisait remarquer, lorsque vient le moment de traiter avec ces importantes sociétés internationales, "il importe peu de savoir combien de capitaux traversent les frontières nationales; ce qui importe, c'est de savoir si ces capitaux ont réellement une influence sur le secteur national de l'économie".

Les exportations prennent également une nouvelle importance car, de plus en plus, les transactions sont conclues au sein d'une société internationale unique, et les opérations internationales d'une société dont le siège social se trouve dans un pays ont une influence prépondérante sur le commerce d'un grand nombre d'autres pays.

La politique fiscale doit être souple car les stimulants et les préventifs visant les sociétés multinationales prennent une importance croissante dans la structure fiscale d'un pays. La politique monétaire devra être soumise à des modifications graduelles pour s'adapter aux circonstances, lorsque les capitaux sont acquis davantage par affiliations complexes que par le marché libre.

Les politiques nationales ne peuvent sous-estimer l'importance des sociétés internationales. Celles-ci peuvent rendre la situation économique favorable ou défavorable pour ces pays, selon que le gouvernement juge que les sociétés sont préjudiciables à l'ensemble du pays ou qu'il désire profiter des avantages qu'elles offrent. Mais avant de prendre une décision définitive, nous devons étudier plus à fond l'influence de ces sociétés multinationales sur les économies nationales. Et c'est parce que cette question revêt une importance particulière pour le Canada que nous nous sommes fixé ce but.

Nous ne pourrions jamais exagérer la contribution apportée par les capitaux étrangers au développement économique du Canada. Il est indiscutable que les investissements directs étrangers au Canada nous ont permis d'atteindre un niveau de vie relativement élevé beaucoup plus rapidement que si nous avions utilisé une autre méthode.

### Capital étranger

Le fait que l'on compte sur les capitaux étrangers n'est pas nouveau pour les Canadiens. Il est profondément enraciné dans la structure de base de notre économie et, depuis avant la Confédération, il a été un point essentiel dans notre développement. Etendue à toutes les régions géographiques importantes, l'utilisation des ressources naturelles canadiennes a exigé des capitaux considérables, de l'initiative dans les affaires et des connaissances techniques. Mais en raison de la faible population du Canada, l'approvisionnement de ces ressources, essentielles à l'édification de la nation, ne peut plus répondre aux besoins, surtout à une époque de développement rapide. En effet, le besoin de capitaux étrangers nécessaires au maintien du taux rapide de croissance a été une des premières causes du pacte confédératif. Ce besoin d'établir une base plus vaste et plus digne de confiance pour permettre l'emprunt de capitaux à l'étranger a été un important motif qui a poussé les colonies de l'Amérique du Nord britannique à l'union.

On constate l'importance des capitaux étrangers dans l'économie canadienne actuelle par la valeur qu'ils représentent. Les plus récentes évaluations indiquent que les capitaux étrangers comptent pour la somme de 33 milliards de dollars. Leur investissement net, compte tenu de l'actif canadien à l'étranger, dépasse 20 milliards de dollars, soit environ le double de la valeur annuelle de nos exportations.

La moitié de cette somme est investie dans des filiales étrangères au Canada. Les investissements sont surtout concentrés dans le développement de domaines d'importance stratégique de la fabrication et de la production de minéraux. Les filiales étrangères représentent maintenant les trois cinquièmes de nos industries manufacturières et minières et les trois quarts de nos industries pétrolières et de gaz naturel. Plus des trois quarts de ces filiales appartiennent à des résidents des États-Unis.

Nous comprenons donc maintenant pourquoi ce sujet intéresse tellement les Canadiens. On a confié à un comité du Cabinet fédéral la tâche d'effectuer des recherches dans ce domaine. Le ministère du Commerce, qui a entrepris des études de ce genre l'an dernier, a décidé d'apporter sa collaboration. Je profite de la présente occasion pour donner brièvement mes impressions sur quelques-unes des constatations du ministère.

Nous nous sommes d'abord préoccupés de l'attitude des filiales canadiennes de sociétés étrangères, puisque les activités de ces entreprises - tant réelles qu'imaginaires, ont fait l'objet de nombreuses discussions au cours des dernières années. Trois appréhensions fondamentales sur la présence d'entreprises étrangères dans l'économie nationale ont été exprimées. Premièrement, on craint que leur présence créera un changement défavorable au pays, sous forme de remboursements d'intérêts et de dividendes, dans des proportions incontrôlables. Tout en

reconnaissant que toute importation de capitaux crée une position débitrice, je dois faire remarquer que les intérêts et dividendes que nous payons à l'étranger représentent seulement deux pour cent de notre revenu national brut, soit le tiers de ce qu'ils étaient dans les années 1930. Et, par tête, la seule mesure qui compte réellement, les Canadiens investissent bien plus aux Etats-Unis que les Américains chez nous.

Deuxièmement, on prétend que ces sociétés multinationales sont utilisées comme instruments pour permettre à un gouvernement étranger d'exercer un contrôle politique au Canada ou pourraient servir à cette fin. Je n'ai malheureusement pas le temps de parler longuement sur ce sujet. Permettez-moi de dire simplement qu'il incombe à notre gouvernement de déterminer l'action des capitaux étrangers au Canada. Il nous appartient d'énoncer les règles du jeu et c'est ce que nous avons fait. Cependant l'examen que j'ai fait de la situation m'a conduit à penser qu'à tout prendre les filiales étrangères au Canada se conduisent comme de bons citoyens canadiens. Comme l'a avancé M. Raymond Vernon, professeur en commerce et placements internationaux à l'Ecole de commerce de Harvard, il serait plus exact de dire que "en règle générale, les filiales de groupes multinationaux ont un sentiment particulier de leur situation de *non nationaux* et de leur vulnérabilité à la critique et à l'hostilité des milieux régionaux. C'est en partie la raison pour laquelle les filiales de ces groupes semblent être les membres des collectivités d'affaires régionales dont le comportement est le meilleur. Habituellement elles semblent à la fois sensibles aux exigences formelles de la législation nationale et elles s'y conforment à un point rarement atteint par les entreprises nationales." Je ne suis pas en désaccord avec cette affirmation.

Troisièmement, on a prétendu que les conditions requises pour l'exploitation de ces sociétés multinationales ne sont pas dans l'intérêt économique du Canada; que l'intérêt national économique du pays n'est pas sauvegardé par une organisation qui pourrait malheureusement le sacrifier à l'intérêt général de la société. Ici aussi, il incombe au gouvernement de veiller à prévenir cet état de chose. Mais, dans le cadre de son programme, le gouvernement doit stipuler les conditions qui doivent être remplies pour s'assurer que l'intérêt national est sauvegardé.

Nous l'avons déjà fait en énonçant douze "Principes directeurs de bonne conduite des sociétés au Canada". J'ai exposé ces principes dans une lettre adressée aux filiales canadiennes de sociétés étrangères il y a quelque 15 mois. Je leur ai demandé, aux sociétés, qu'elles me fassent parvenir leurs commentaires au sujet de ces principes et j'ai demandé aux 363 filiales les plus importantes certains chiffres sur leur exploitation et leur financement pour nous permettre d'étudier les aspects et les tendances de leur conduite.

#### Filiales de sociétés étrangères

Ce programme semble avoir été bien accueilli et les réponses ont été impressionnantes. Sur les 3,300 sociétés auxquelles j'ai écrit plus de 2,500 ont répondu. Plusieurs parmi celles qui n'ont pas répondu sont, soit des sociétés inactives, des sociétés de nom, des sociétés qui ont fusionné avec d'autres ou sont du genre qui ne pouvait contribuer à notre étude. Des 363 filiales importantes, toutes, sauf dix-sept ont répondu. J'étais aussi très content de constater, l'autre jour, que les Chambres de commerce canadiennes et américaines ont récemment approuvé "Quinze principes de bonne exploitation

d'entreprises au Canada et aux États-Unis" qui comprenaient dans une large mesure nos douze principes.

Plusieurs parmi vous, ou plutôt plusieurs des sociétés que vous représentez auraient déjà étudié ces principes et je n'aurais donc pas besoin d'y revenir aujourd'hui. Plusieurs d'entre vous aussi ont lu dans les journaux les commentaires assez détaillés sur les résultats de cette enquête par la Presse canadienne. Je suis sûr encore que vous aurez prêté une certaine attention au rapport de 75 pages récemment publié par le ministère du Commerce, sur 266 des plus grandes filiales de sociétés étrangères qui représentent les deux tiers de toutes les opérations non financières effectuées par les grandes sociétés au Canada.

Si vous voulez une analyse détaillée de leurs répercussions, il y aura lieu d'attendre que le Comité du Cabinet ait terminé sa tâche. Je dirais, toutefois, que ni le ministère ni aucun de ceux qui entreprennent des recherches indépendantes n'ont décelé un élément de validité à la prétention que la propriété étrangère en soi agisse contre nos intérêts nationaux. Bien entendu, l'étude ne prouve pas non plus que chacune de ces filiales de sociétés étrangères est irréprochable en tous points. Quels que soient le volume de travail produit et le nombre d'études faites, il se trouvera toujours des gens qui prétendront que les entreprises étrangères prises dans leur ensemble sont fermement opposées aux intérêts nationaux. Nous continuerons à accorder une attention soutenue au problème et à relever les domaines où une amélioration du comportement de ces entreprises est nécessaire. Mais les études que nous avons faites jusqu'à présent donnent réellement l'impression que la norme est bien meilleure que certaines personnes n'ont tendance à le croire.

Par exemple, certains ont prétendu que les filiales étrangères ne contribuent pas d'une manière équitable à l'exportation et si cette affirmation se révélait exacte et prouvée sur une grande échelle, elle aurait droit à ma plus grande inquiétude en tant que ministre du Commerce. Les politiques de vente de certaines compagnies sont établies au siège social et elles n'exportent pas à partir du Canada. Mais la majorité des filiales exportent maintenant et celles qui ne le font pas encore ont marqué leur intention de commencer. Les statistiques que nous possédons sont la meilleure preuve de leurs réalisations. Nous continuerons à stimuler les retardataires comme nous le faisons d'ailleurs pour les compagnies canadiennes.

Les grandes filiales étrangères qui interviennent pour un tiers dans les exportations totales du pays, vendent approximativement la même proportion de leurs biens et services à l'étranger que le reste de l'économie, c'est-à-dire 20 p. 100 de leur production totale. On cite de nombreux exemples où la maison mère a fourni une immense contribution au développement des possibilités d'exportation de sa filiale.

De plus, ces entreprises ont un léger surplus dans le commerce de marchandises avec l'étranger comme c'est le cas pour le reste de l'économie qui montre également un excédent. Leurs recettes courantes et du compte capital sont pratiquement en équilibre et ainsi ces filiales sont des cas d'autofinancement qui n'imposent pas une charge financière extérieure à notre économie prise dans son ensemble.

Une autre crainte est que ces filiales font dans une trop grande mesure appel à des sources d'approvisionnement qui se trouvent au-delà de nos frontières. J'ai déjà exprimé mon inquiétude en ce qui concerne les politiques d'achat des entreprises canadiennes - aussi bien nationales qu'étrangères - de même que celles du simple citoyen. La question est de savoir si dans ce domaine, le comportement des sociétés étrangères diffère grandement de celui des firmes canadiennes. Tout indique qu'il n'en est rien.

Si on compare les cinq premiers mois de 1967 à la même période en 1966, la saine avance de 16.5 p.100 réalisée dans le domaine des exportations a été pratiquement en équilibre avec une augmentation identique des importations. Et c'est cet aspect du problème qui accroît la nécessité urgente de développer et d'utiliser des sources économiques d'approvisionnement au Canada. Et ce ne serait certainement pas une politique de bon augure de la part des filiales étrangères si elles établissaient une discrimination envers les fournisseurs canadiens concurrentiels.

En fait, environ 40 p. 100 - soit 13.5 milliards de dollars - des dépenses totales des plus grandes filiales en 1965 ont servi à payer les salaires de Canadiens, et une autre tranche de 40 p. 100 a servi à l'achat de marchandises et de services au Canada. Dans leur réponse à ma lettre, presque toutes les compagnies ont indiqué qu'elles s'efforçaient de façon générale et intentionnelle à s'approvisionner au pays même. Nombre de sociétés ont signalé d'importantes augmentations dans le contenu canadien de leurs produits. Et j'ai été très heureux d'apprendre que plusieurs de ces maisons trouvent que leurs fournisseurs canadiens soutiennent bien la concurrence, offrant des prix et des services à un niveau suffisant pour neutraliser les supposés avantages d'acheter de sources d'approvisionnement traditionnelles à l'étranger.

#### Plus grande participation nationale

Reconnaître la contribution positive du capital étranger au développement économique du Canada ne signifie pas, bien entendu, que nous ne devons pas rechercher une participation plus grande des Canadiens à l'expansion de leurs propres économies. Les Canadiens recueilleront une plus grande part des bénéfices du développement industriel dans la mesure où ils participeront pleinement à la création et à l'achat d'industries canadiennes. Il faut se rendre compte qu'une plus grande participation des Canadiens ne se fera pas par des restrictions imposées aux investissements étrangers. La proportion des nouvelles entreprises que nous pouvons exécuter avec des ressources canadiennes est déterminée en premier lieu par le taux de croissance, et en second lieu par la façon dont nous, les Canadiens, choisirons de consacrer nos ressources à l'établissement d'industries ainsi qu'aux montants que nous voudrions bien y investir.

Notre participation ne sera pas accrue en écartant le capital étranger. Au contraire, elle en sera diminuée. Toute réduction des fonds étrangers dans les entreprises canadiennes risquerait de ralentir le développement du Canada et entraînerait les séquences que nous connaissons bien. Le plus sûr moyen de réaliser la participation canadienne à l'industrie est d'encourager, et non de limiter, notre développement économique, et ensuite d'encourager l'usage des profits de cette croissance en augmentant nos propres ressources en immobilisations et en développant davantage les capacités qui sont nécessaires à la construction d'une nouvelle entreprise.

La propriété industrielle étrangère s'insère dans la tendance qui se dessine de plus en plus vers l'établissement de grandes sociétés multinationales. C'est là une réalité de la vie qui, si elle est acceptée et utilisée à bon escient, peut produire de grands bienfaits. La chose sera utilisée sagement ou non dans le programme économique de la nation selon que le gouvernement définira les règles du jeu. En dernière analyse, il importe peu de savoir qui possède le capital; c'est l'usage que l'on en fait qui compte, et c'est là un domaine dans lequel le gouvernement peut jouer un rôle déterminant.

Une chose est certaine: les grandes sociétés doivent devenir de plus en plus fortes si elles veulent soutenir la dure pression de la concurrence nationale et internationale. Des prix de revient qui ne cessent de croître et des marges de profit qui diminuent mettent plus que jamais la direction à l'épreuve, en ce sens qu'elle doit déterminer l'utilisation qu'elle fera du capital et de la main-d'oeuvre et de l'équilibre qu'il faut maintenir entre les deux.

En abordant ces problèmes, les sociétés doivent inclure dans leur ligne de conduite les facteurs de flexibilité, d'acceptation du changement, la volonté d'effectuer des expériences et le désir de réaliser des programmes de recherche. Les difficultés sont grandes, mais dans un monde en pleine expansion, les bonnes occasions sont encore plus grandes si nous avons l'intelligence et la volonté d'en profiter.

---

S/C